

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

(MENSUEL)

N° 344 — Avril 1912

AVIS

La séance aura lieu le *Mardi 9 Avril 1912, à deux heures et demie de l'après-midi, salle du Conseil municipal, à la Mairie.*

ORDRE DU JOUR :

- 1° Le Concours de la Société en 1913;
- 2° La visite des fermes récolte 1912;
- 3° Vœux divers adressés à MM. les Sénateurs et les Députés.

SEN LIS

IMPRIMERIE E. VIGNON FILS

1, rue Saint-Pierre

—
1912

SOMMAIRE

L'impôt sur les bénéfices agricoles ;
Le démariage des betteraves par les enfants de l'école primaire ;
L'achat des superphosphates ;
Emploi des machines agricoles ;
Camions automobiles ;
Monte-sacs ;
Le rendement de la main-d'œuvre agricole ;
Observations pluviométriques ;
Mercuriale du Marché de Senlis. — Marché de la Villette.

Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page	10 fr. » »
Une demi-page	5 » »
Un quart	2 50
Un huitième	1 25
Un seizième	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. LELIÈVRE, trésorier de la Société d'Agriculture, à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.



Vœux émis par la Société d'Agriculture de Senlis dans sa séance du 9 Avril 1912, et dont l'exposé des motifs a été inséré dans ses derniers bulletins.

- 1° Elle proteste avec énergie contre l'application de l'impôt sur le revenu aux bénéfices agricoles ;
- 2° Elle proteste également contre toute suppression des droits de douane sur les céréales, et entre autres sur les maïs et les mélasses ;
- 3° Elle émet un vœu favorable à la réforme du commerce de la viande de boucherie et particulièrement à l'organisation plus économique et plus avantageuse au point de vue de la qualité, du commerce de la viande abattue ;
- 4° Elle émet le vœu que, conformément à ce qui se passe en Allemagne, les enfants des écoles primaires soient autorisés à travailler au démariage à la maison des betteraves pendant les jours favorables à cette opération.

Supplément au Bulletin de la Société d'Agriculture du mois d'Avril.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 311. — Avril 1912.

L'impôt sur les bénéfices agricoles

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SENLIS,

Considérant que si pendant le siècle dernier le commerce et l'industrie ont pris leur part des charges du budget, cette part n'a pas atteint le quart de celles qui pesaient sur l'agriculture; que celle-ci a payé et paye encore environ 20 % de son revenu, tandis que l'impôt sur les valeurs mobilières variait de 1 à 10 %.

Qu'il en est résulté un développement tel du commerce et de l'industrie que les capitaux mobiliers dépassent aujourd'hui en importance les capitaux fonciers.

Que l'agriculture traverse une crise, que les bénéfices ne sont la plupart du temps qu'une simple rémunération bien inférieure à celle des autres professions, que les salaires même de ses ouvriers sont de 50 % au-dessous des salaires des ouvriers des villes.

Que l'émigration de la population de la campagne vers la ville devient de plus en plus active, de sorte que la culture des champs devient difficile et que l'alimentation du pays peut en être compromise.

Considérant que les recettes sont très aléatoires et peuvent varier du simple au double comme il est arrivé ces deux dernières années, qu'il n'y a dans ces circonstances que des pertes, qu'il faut au cultivateur recourir à l'emprunt et qu'il ne peut récupérer ces pertes qu'au bout de plusieurs années, que l'impôt ne frapperait plus des bénéfices comme le veut la loi, mais

aggraverait le malaise de la culture et contribuerait à la diminution des recettes.

Considérant que dans ces circonstances l'application de la loi serait singulièrement arbitraire et injuste.

Considérant enfin que les communes rurales manquent des principaux services municipaux qui sont organisés aujourd'hui dans toutes les villes (création et entretien des rues, des mairies, assistance publique, etc.) et qu'il y aura lieu de pourvoir à ces services au moyen de nouveaux centimes additionnels si l'on veut rétablir l'égalité entre les communes urbaines et les communes rurales et relever celles-ci de la misère dans laquelle la plupart se trouvent.

EMET LE VŒU qu'aucun impôt sur le revenu ne soit appliqué aux bénéficiaires soi-disant agricoles.

COMICE AGRICOLE DE LAON

IMPOT SUR LE REVENU

Séance du 6 Mars 1912

Le Comice agricole de Laon, réuni en assemblée générale le 6 mars 1912, à l'Hôtel de Ville de Laon, sous la présidence de M. Jules Legras, président.

Vu l'énormité des charges fiscales de toute nature qui écrasent déjà la production agricole, charges qu'un éminent économiste, aujourd'hui ministre des finances, évaluait, il y a quelques années, à 40 % de son revenu.

- Vu la choquante inégalité devant l'impôt dont souffre cruellement l'agriculture au regard des autres branches de la fortune publique :

Considérant qu'un projet d'impôt sur le revenu, voté par la Chambre des députés, est actuellement pendant devant le Sénat, qui l'a renvoyé à une commission spéciale ;

Considérant que l'article 8 de ce projet frappant d'un *premier impôt de 4 %* le revenu du sol français, un *second impôt*, visant ce qu'on a cru pouvoir qualifier « *bénéficiaires agricoles* », viendrait, aux termes de l'article 37, se superposer au premier ;

Considérant que l'agriculture atteinte une troisième fois par un impôt d'Etat, dit « *impôt complémentaire* », qui serait en réalité un « *impôt*

supplémentaire », verrait, par surcroît, ses maigres revenus frappés par un nombre de centimes additionnels, fatalement accru par suite de la disparition de la contribution mobilière ;

Considérant que, dans ces conditions, le dégrèvement, tant de fois promis à l'agriculture, se traduirait, en fin de compte, par un accroissement de charges ;

Considérant qu'il est inadmissible que les *revenus si aléatoires du travail agricole* soient recherchés en vue de l'application d'un nouvel impôt qui ne ferait disparaître aucune des charges actuellement supportées par l'Agriculture ;

Considérant, d'autre part, que, dans un premier vote, la commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu a décidé d'*écarter l'impôt sur les bénéficiaires agricoles* ;

Considérant, que les inconvénients ci-dessus relatés, existent, dans un même ordre d'idées, également pour les traitements et les salaires.

A l'unanimité émet le vœu :

Que la décision de la commission sénatoriale soit maintenue, et que le Sénat, sanctionnant à son tour cette décision, repousse définitivement l'impôt sur les bénéficiaires agricoles, les traitements et les salaires ;

Qu'en tout état de cause, la réforme d'impôt d'Etat n'entre en application que lorsque celle des centimes additionnels communaux et départementaux sera accomplie.

Le Comice décide que la présente délibération sera adressée à MM. les Sénateurs et Députés du département en les priant de vouloir bien lui donner leur bienveillant appui et défendre ses droits.

Le Comice décide en outre que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président du Conseil des Ministres, aux Ministres des Finances et de l'Agriculture et à Monsieur le Président de la Commission sénatoriale de l'Impôt sur le Revenu.

Pour extrait conforme :

Le Président,

J. LEGRAS.

Le démariage des betteraves par les enfants de l'École primaire

Le Gouvernement allemand, toujours préoccupé de la prospérité de son agriculture, cherche, par tous les moyens possibles, à lui apporter une aide efficace et avantageuse. On connaît les dispositions législatives qui ont donné à la culture de la pomme de terre et de la betterave une situation tout à fait privilégiée par des atténuations d'impôts. Aussi, ces cultures se sont développées dans des proportions qui ne sont atteintes dans aucun pays. La culture de la betterave et la fabrication du sucre dépassent de beaucoup, aujourd'hui, la culture et la fabrication française qui l'ont cependant précédée de plusieurs années.

Malgré l'augmentation rapide de la population, la main-d'œuvre a cependant manqué dans une certaine mesure et le développement rapide de cette culture aurait pu s'arrêter, si le Gouvernement allemand n'était venu à son aide par une mesure ingénieuse.

Le travail le plus délicat demandé par la betterave consiste dans le démariage de la plante. Aucun outil ne peut l'exécuter rapidement et avec précision. Le meilleur est composé du pouce et de l'index menés avec dextérité.

En effet, lorsque toutes les façons culturales ont été convenablement exécutées, que les betteraves sont levées et forment des lignes continues et bien remplies, que le binage entre les lignes a été fait, que même dans les cultures soignées les betteraves ont été placées, c'est-à-dire séparées à la binette par petits groupes, en lignes de dix centimètres environ, il s'agit d'isoler chaque betterave de ses voisines qui ont germé souvent sur le même glomérule. Ce n'est qu'avec le doigt, en saisissant les feuilles des betteraves qui doivent disparaître, qu'on peut les séparer.

Ce travail minutieux et délicat n'est pas dans les aptitudes de l'homme dont les mains sont habituées aux travaux rudes et pénibles.

Alors on a pensé à confier cette tâche aux femmes et aux enfants. Mais ceux-ci sont retenus à l'école primaire obligatoire et ils ne pouvaient s'y livrer qu'avec l'autorisation du Gouvernement.

Le Gouvernement allemand n'a pas hésité à accorder cette autorisation. M. Saillard, secrétaire du Syndicat des fabricants de sucre l'a constaté dans toutes les exploitations allemandes qu'il a visitées. Ce travail ne dure que trois ou quatre semaines et encore d'une manière qui n'est pas continue.

Il n'est pas fatigant, très sain, puisqu'il a lieu en plein air, et donne l'occasion à l'élève de se familiariser avec l'agriculture qu'il comprend mieux lorsqu'à l'école le maître lui en explique les notions.

L'enfant de 8 à 13 ans touche pour ce travail, 1 franc à 1 fr. 25 par jour et il se fait ainsi un petit pécule de 25 à 30 francs avec lequel il peut aider sa famille ou commencer une petite fortune.

Peut-on dire que son instruction en est diminuée? Une vingtaine de jours sont sans influence sur son instruction générale et d'ailleurs il y trouve des leçons de choses et un commencement d'habitude du travail qui a sa valeur pour l'avenir.

L'enfant n'y perd donc rien, il y gagne plutôt, et si, par cette organisation chaque hectare rapporte de 4 à 5.000 kilog. de plus, il y a sur la totalité du territoire quelques milliers de tonnes de sucre, qui ajoutent à l'aisance de la population et à la prospérité du pays.

Je propose donc à la Société d'émettre le vœu que les enfants des écoles primaires soient autorisés à quitter momentanément l'école pour travailler au démariage des betteraves.

LÉON MARTIN.

L'achat des superphosphates

Chaque année les livraisons d'engrais, et de superphosphates en particulier, présentent des difficultés de plus en plus grandes. Leur emploi se développe chaque jour dans des proportions telles, que la Compagnie de Chauny et Saint-Gobain a dû livrer cette année trente mille tonnes de plus que l'année dernière.

La raison de ces difficultés et des retards dans les livraisons tient à ce que contrairement à l'industrie, l'agriculture n'a besoin de ces matières premières que pendant des périodes limitées et plutôt courtes. Ainsi pour le superphosphate, il n'est employé que pendant les mois de septembre et d'octobre et de mars et d'avril, soit quatre mois sur les douze mois de l'année. L'industrie, au contraire, fabrique toute l'année, et c'est une difficulté presque insurmontable pour elle à cause de la puissance limitée de son matériel de fabrication et du nombre non moins limité de son personnel, de donner un coup de feu pendant quatre mois de l'année et de les laisser inutilisés pendant les autres mois.

On ne peut remédier à ces nécessités si différentes de la fabrication et de la consommation que par des magasins, et les grandes usines en possèdent en effet d'assez grands. Elles utilisent également les magasins généraux moyennant un prix de location déterminé et une avance d'argent, un warrant, suivant l'expression consacrée. Cette avance d'argent et cette location augmentent le prix de la marchandise et c'est en fin de compte le cultivateur qui les solde. A cette charge s'ajoute la question des transports. Les Compagnies, pour les mêmes raisons que les industriels, font autant que possible un service régulier et si un flot de marchandises lourdes et encombrantes se présente en quelques jours, elles sont impuissantes à effectuer les transports en temps utile et de là des retards très préjudiciables à l'agriculture, qui ne peut semer ses engrais dans de bonnes conditions. La récolte peut s'en trouver plus ou moins compromise ou tout au moins les engrais ne donnent pas le résultat attendu.

La fabrication se faisant toute l'année et le transport ne pouvant dépasser certains délais il est nécessaire pour l'agriculteur d'emmagasiner pendant les périodes où il ne peut les employer, la plus grande partie des engrais dont il aura besoin. Il y trouvera des avantages sérieux : d'abord une différence de prix notable qui est la contre-partie du magasinage à l'usine ou dans les magasins généraux, avec un supplément souvent assez élevé représentant le bénéfice de l'opération de transport et chargement de l'usine aux magasins généraux, la location, le warrant, etc. On profite même alors de la demande active qui se fait au moment de l'ensemencement quand le temps et les conditions sont favorables pour surélever les prix.

Le magasinage chez le cultivateur coûtera certainement moins cher qu'à la ville, il aura sous la main ses engrais et pourra profiter :

1° Du temps où il n'est pas pressé par les travaux pour les rentrer à la ferme ;

2° Du temps favorable quand il se présentera pour les semer ;

3° De la faculté qu'il aura de les varier dans une certaine mesure suivant ses appréciations.

Il est vrai qu'il lui faudra un magasin spécial, mais l'organisation de ce magasin ne coûtera pas bien cher, une travée de hangar suffit, mais, mieux encore, il pourra y employer une partie de l'ancien grenier à blé qui existe dans toutes les fermes et qui se trouve désaffecté de son ancien emploi par les nettoyages et les boisseaux réservoirs établis dans les granges au-dessus des machines à battre.

Il lui suffira pour monter l'engrais dans ce grenier d'un monte-sacs d'une cinquantaine de francs.

L'engrais s'y trouvera logé très sagement à l'abri de toute humidité et de toute perte.

Au fur et à mesure des arrivages, le superphosphate y sera monté et les sacs vidés pour être retournés immédiatement à l'usine : c'est encore un bénéfice de 60 centimes environ pour 100 kilog.

Le nitrate de soude et les sels de potasse pourront eux-mêmes y être rentrés en toute sécurité et garantis de tout déchet ; les sacs seront utilisés dans la mesure du possible. Le bénéfice qui doit en résulter s'élèvera certainement à un ou deux francs par 100 kilog.

Le cultivateur aura même bénéfice à payer comptant en s'adressant pour cette avance d'argent à une Société agricole de crédit, il paiera de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 par sac d'intérêt, soit 4 0/0 par an, tandis que le commerçant lui demandera 2 0/0 pour 90 jours, soit en déduisant le mois de livraison, 1 0/0 par mois ou 12 0/0 par an.

Léon MARTIN.

Emploi des Machines Agricoles

Dans les années prospères, il ne faut pas parler à l'agriculteur d'entrevoir le moment où il conviendra de diminuer les frais de production par une modification de procédé ou de matériel de culture ; ce n'est que dans les mauvaises périodes qu'il commence à écouter les conseils et à étudier un nouveau programme, tout en étant dans une condition d'infériorité parce qu'il ne dispose plus du temps nécessaire.

Un industriel, à une époque quelconque de l'année, peut se rendre compte assez rapidement des avantages ou des inconvénients d'une modification dans sa fabrication ; tandis qu'en culture, comme il faut suivre le cycle régulier des saisons, chaque expérience nécessite au moins un an d'observation. Voilà ce qui justifie la timidité, la crainte de toute innovation qu'on rencontre chez l'agriculteur, ce dernier aimant mieux que ce soit le voisin qui se *risque* le premier, se réservant, les années suivantes, d'en faire son profit, ou, en cas d'insuccès, de déclarer bien haut que c'était *prévu d'avance*. Il faut dire que la crainte d'être critiqué par les bons amis des environs est des plus vives dans nos campagnes de France, où elle agit comme un frein puissant sur l'esprit

d'innovation; puis, l'on a peur de risquer quelque somme d'argent, et c'est surtout la femme qui joue ici un rôle prépondérant pour empêcher son mari de tenter une aventure, dans laquelle elle ne raisonne qu'avec les conditions présentes sans entrevoir l'avenir.

L'introduction d'une machine nouvelle, comme celle d'une nouvelle culture, dans une région, est une opération des plus délicates si l'on envisage les conséquences qui peuvent en résulter au point de vue général; lorsque le choix a été judicieux et les circonstances favorables, si, en un mot, le succès a couronné l'œuvre, l'exemple se propage très rapidement au profit de toute la région. Dans le cas contraire, avec l'esprit de *généralisation* qui caractérise les populations rurales, au lieu de discuter les motifs de l'insuccès de la tentative, on la rejette en bloc, en paralysant dans le pays toute innovation du même genre pendant plusieurs années.

La difficulté pourrait être tournée, d'une façon partielle, par des collectivités, comme les Sociétés locales d'agriculture, effectuant préalablement des essais raisonnés sur un petit nombre de machines ou sur de petites surfaces afin de n'entraîner, en cas de non réussite, qu'une faible perte d'argent; puis en donnant la plus grande publicité possible, par de nombreux essais publics, aux systèmes reconnus d'un emploi avantageux pour la région. Il y aurait, dans notre esprit, quelque chose d'analogue aux *champs de démonstrations*, dans lesquels on ne doit appliquer que des résultats positifs et bien constatés antérieurement dans des *champs d'expériences*.

L'agriculteur, économe, très défiant et craintif au sujet des nouvelles conditions instables que l'avenir semble toujours lui réserver, n'emploie une machine qu'au dernier moment et ne l'achète qu'après avoir subi une perte; avec des hommes, même d'un haut salaire, il dépense plus d'argent pour effectuer un ouvrage déterminé, mais cette dépense se fait petit à petit, jour par jour, comme un intérêt usuraire à payer, tandis que pour avoir la machine qui lui abaissera ses prix de revient, il recule le plus qu'il peut devant l'avance à faire d'un capital souvent élevé et hors de proportion avec ses ressources. Les Syndicats, le Crédit agricole et surtout les Associations peuvent modifier ces conditions, en facilitant l'achat et l'usage des machines en agriculture, de la même façon qu'ils favorisent les améliorations foncières.

La grande culture est la première intéressée à l'emploi des machines qui permettent de réduire le prix de revient de ses travaux; c'est elle qui dispose des plus importants capitaux ou des garanties de paiement, et c'est ce qui explique pourquoi l'attention des mécaniciens s'est surtout portée sur les machines appropriées à la culture intensive du sol. Le matériel destiné aux

moyennes et petites exploitations attire malheureusement trop peu l'attention, et pourtant nous devons constater qu'il y a là un débouché important, étant donné que notre pays est surtout un pays de petite et de moyenne cultures.

En 1892, il y avait :

2.617.000 petites propriétés occupant 10.380.000 hectares ;

711.000 moyennes propriétés occupant 12.940.000 hectares ;

138.000 grandes propriétés occupant 18.580.000 hectares.

Il y aurait donc lieu de se préoccuper du matériel destiné aux petites et aux moyennes exploitations, qui peuvent aujourd'hui utiliser avantageusement certaines machines en ayant recours à l'*Association*.

L'ingénieur-constructeur trouve difficilement la rémunération de ses travaux dans la fabrication du matériel agricole destiné aux petites fermes; la vente en est assez difficile et doit se faire par un intermédiaire de la localité, quincaillier, forgeron, charron ou maréchal, tout en laissant aux acheteurs de grandes facilités de paiement, qui se traduisent toujours par une augmentation correspondante du prix d'achat; ici encore, les Syndicats et les Caisses locales de Crédit agricole peuvent jouer un très grand rôle.

Au point de vue des résultats de leur emploi, les machines agricoles peuvent se diviser en deux groupes : le premier comprendrait celles qui ont pour but *d'abaisser le prix de revient des travaux* par la diminution de la main-d'œuvre nécessaire (faucheuses, faneuses, râteliers, moissonneuses-lieuses, arracheurs, batteuses, etc.); le second comprendrait les machines qui ont pour objectif de *perfectionner le travail proprement dit* (charrues améliorées, semoirs et houes, par exemple); c'est ce second groupe qui intéresse plus particulièrement la petite culture, les machines du premier groupe étant surtout réservées aux grandes exploitations.

Les machines perfectionnées, qui effectuent l'ouvrage avec une plus faible dépense d'énergie que les anciens modèles, se répandent assez difficilement, car on ne regarde que leur prix d'achat élevé, au lieu de considérer l'économie qui pourrait résulter de leur utilisation.

A nos essais du Plessis, en 1901, en comparant une vieille charrue du pays avec un bon modèle de fabrication courante, nous avons montré qu'il y a un siècle, il fallait demander aux attelages près de trois fois et demie l'énergie nécessaire actuellement pour obtenir le même ouvrage; si l'on songe que les animaux d'alors étaient moins bien nourris, et par suite plus chétifs que ceux d'aujourd'hui, il n'y a rien de surprenant que la brenne ou la lande s'étendit autrefois sur de vastes surfaces du Berry.

Les machines se répandent plus facilement chez les fermiers que chez les

propriétaires ; ces derniers vivent généralement hors du domaine et se soucient peu de transformer ou de donner l'exemple, craignant de mécontenter les populations dont ils sollicitent souvent un mandat électif quelconque. Cependant, nous croyons à une modification dans l'avenir, due à l'automobile, facilitant aux propriétaires le *retour à leurs terres*.

Partant de cette donnée, il y a intérêt agricole à ne pas apporter d'entraves au développement des *automobiles* en France, et il faudrait, au contraire, s'ingénier à augmenter l'emploi de ces intéressantes machines, qui ont déjà sauvé de la ruine bon nombre d'aubergistes et d'hôteliers de nos campagnes. Puis, l'apparition d'un automobile sur un domaine, en développant les idées de la mécanique facilite énormément l'introduction des machines agricoles, et il n'est peut-être pas téméraire d'entrevoir un rôle analogue qui pourrait être joué, plus tard, par les aéroplanes, lorsque les modèles actuels auront reçu d'importantes améliorations.

Les machines ont un très grand avenir dans les pays de métayage, surtout si la gérance du domaine se trouve entre les mains d'un homme ayant l'instruction technique nécessaire. Rappelons que, de toutes parts, on se plaint précisément de la diminution des travailleurs par métairie, et qu'on a cherché s'il n'y avait pas lieu de réduire leur étendue, autrefois en relation avec le nombre d'individus constituant la famille rurale. Il est plus que probable qu'en maintenant la même surface et les mêmes constructions rurales par métairie, on rétablira l'équilibre en remplaçant, dans un avenir prochain, le personnel absent par un certain nombre de machines appropriées à ces conditions culturales.

On ne peut employer certaines machines qu'à la suite d'améliorations préalablement apportées aux terres ; c'est ainsi que, dans un de ses rapports, notre excellent maître, M. Tisserand, a pu dire avec raison que « le perfectionnement de la culture d'un pays est en raison directe du nombre de semoirs qu'on y emploie », car ces machines ne peuvent bien fonctionner que sur des terres convenablement préparées.

A côté des machines perfectionnées, qui diminuent la traction des attelages, il y a celles qui diminuent la fatigue de l'ouvrier.

Le perfectionnement porte d'abord, d'une façon empirique, sur la suppression de l'action continue de l'homme pour diriger ou maintenir la stabilité de la machine en travail ; c'est ainsi que les charrues à supports, bien établies, se tenant toutes seules en terre, remplacent peu à peu les charrues munies de mancherons, sur lesquelles l'ouvrier doit agir incessamment. Avec nos excellents modèles de charrues dites brabants-doubles, le laboureur n'inter-

vient plus qu'à l'extrémité de chaque raie pour tourner la charrue sur place ; il n'est plus, à proprement parler, qu'un conducteur d'attelage, et comme il se fatigue moins dans le sillon, il presse plus le pas de ses animaux et effectue par jour une plus grande quantité d'ouvrage.

Plus tard, on cherche à supprimer à l'ouvrier la fatigue occasionnée par la marche sur le sol inégal des champs, sur les 12 à 15 kilomètres que représente la distance moyenne parcourue journellement par les attelages, et l'on installe l'homme sur un siège.

Nous avons insisté à plusieurs reprises, depuis 1885, sur les avantages que présentent les machines pourvues d'un siège ; l'homme peut être un ouvrier quelconque de la ferme. On doit prévoir le moment où il nous faudra avoir des machines agricoles capables d'utiliser, sans apprentissage préalable, les premiers travailleurs venus, afin de ne pas être à la merci des ouvriers plus ou moins spécialistes, dont les exigences commencent aujourd'hui à peser si lourdement sur la culture.

Comme on ne rencontre plus, dans beaucoup de villages, que des interdits de séjour, des infirmes et des assistés, il faudra peut-être un jour que nos constructeurs s'ingénient pour que les pièces de manœuvre de leurs machines puissent être actionnées par des bancals et des culs-de-jatte.

Lorsque des manufacturiers ou des commerçants deviennent agriculteurs, et surtout propriétaires, ils emploient très rapidement toutes les machines perfectionnées nécessaires, apportant en culture leur esprit et leur méthode de travail industriel ou commercial. Bien souvent, ils commettent des erreurs dues à leur ignorance de certaines règles d'agriculture, et surtout à ce qu'ils ne sont pas habitués à compter avec le climat et les intempéries, qui déjouent de nombreuses prévisions, ni avec la longue durée nécessaire à chaque essai, durée qui énerve l'industriel habitué à des solutions promptes.

Les dimensions des champs rendent souvent impossible l'emploi des machines : le périmètre d'une parcelle règle les frais de détournement pour le travail de la moissonneuse, et ces frais sont d'autant plus importants que la longueur du périmètre est élevée relativement à la surface du champ ; en général, plus une terre est riche, plus elle a de valeur et tend à se morceler.

Le morcellement entraîne des servitudes de passage qui sont l'origine d'un grand nombre de contestations et de procès ; il empêche la circulation des machines et des véhicules sur les champs voisins qui sont soumis à une autre culture ; il oblige à suivre l'assolement admis dans le pays et s'oppose à toute modification et à toute amélioration.

D'après le nombre de parcelles imposables en France, la surface moyenne

de chaque parcelle ressort à 25 ares, et tombe à 3 et 4 dans beaucoup de communes !

Aussi est-ce avec raison que de nombreuses études et des Congrès ont émis des vœux en vue d'encourager et de faciliter les *réunions de parcelles*, ou *remembrements*, avec tracé de nouveaux *chemins d'accès*.

Pour chaque genre de machine, il y a une *limite économique* de son emploi qui correspond à une étendue déterminée ; une machine n'est économique que si elle travaille annuellement un certain nombre d'hectares ou un certain poids de produits, et ces quantités peuvent être calculées d'après les frais fixes d'intérêts et d'amortissements du capital engagé, de l'entretien annuel et les frais du travail dépendant des prix de la journée des hommes, des attelages, et, dans certains cas, du combustible employé.

Bien que ces prix varient suivant les localités, on peut dire, d'une façon générale bien entendu, que la moissonneuse et la faucheuse sont certainement d'un emploi économique lorsqu'il y a une vingtaine d'hectares de céréales ou de fourrages à récolter ; le semoir sur 10 à 15 hectares. (Des calculs relatifs à certaines exploitations de Seine-et-Marne nous ont montré que la moissonneuse-javeuse et la moissonneuse-lieuse y sont d'un emploi économique dès qu'il y a plus de 10 hectares de céréales à moissonner chaque année).

Avec les chiffres précédents, on voit que ces trois machines (semoir, faucheuse et moissonneuse) ne peuvent être la propriété de l'exploitant qu'à la condition qu'il cultive les étendues précédentes, ce qui suppose un domaine d'au moins 60 hectares.

Or, d'après la statistique de 1892, il y a, dans notre pays, 5.550.000 exploitations de 1 à 40 hectares (c'est-à-dire plus de la moitié de notre territoire agricole), qui ne pourraient posséder, en toute propriété, les machines qui rendent tant de services aux grandes fermes.

Pour propager l'emploi des machines dans les petites et moyennes exploitations, il y a donc lieu d'encourager les groupements d'un certain nombre d'agriculteurs par une *Association syndicale*, et non, comme certains le pensent, favoriser les entreprises communales, qui présenteraient trop de difficultés.

L'Association pour l'emploi en commun de machines agricoles ne peut être intéressante que pour certaines machines ; la charrue, la herse, le rouleau, le lache-paille, le coupe-racines, etc., doivent être la propriété de l'exploitant. Le semoir et la houe, la faucheuse, la faneuse et le râteau peuvent déjà être employés en commun ; tandis que la moissonneuse, la locomobile et

la batteuse, le trieur, le concasseur ou le moulin, sont tout indiqués pour les associations. Citons aussi l'emploi de machines et appareils propres à la destruction des insectes nuisibles, à la lutte contre les mauvaises herbes ou les maladies cryptogamiques.

Pour notre part, nous ne croyons pas que les associations d'agriculteurs doivent effectuer, en plus de leur usage, la location du matériel à forfait, à n'importe quelle personne : elles feraient alors concurrence aux entrepreneurs, et, dans ce cas, devraient supporter les mêmes charges (patente, etc.).

Le mieux nous semble de favoriser l'Association d'un petit nombre d'agriculteurs voisins, pour l'achat de machines et pour leur emploi limité aux seuls membres de l'Association ; mais il ne faut pas que chacun puisse prendre la machine à sa charge pour la faire fonctionner, sans souvent savoir la conduire ; ce serait ouvrir la porte aux contestations qui ne manqueraient pas de se manifester à la suite d'une usure rapide ou d'une rupture survenue à une pièce, chacun cherchant à éviter de supporter les frais de la réparation : l'Association doit non seulement acheter la machine, mais aussi se procurer un ouvrier conducteur, allant successivement travailler dans les différentes fermes et s'occupant de l'entretien ; les frais qui incombent à chaque membre de l'Association se répartissent facilement, suivant l'étendue ou la quantité travaillée. Rien n'empêche qu'en dehors de ce service temporaire l'ouvrier mécanicien rural se charge, sous certaines conditions, de la réparation du matériel appartenant personnellement aux associés. Enfin, si l'on avait la chance de réunir plusieurs associations voisines, on pourrait les fédérer pour les placer sous l'inspection ou le contrôle d'un homme compétent de la localité, capable de donner d'utiles conseils au plus grand profit de tous.

MAX RINGELMANN.

(Congrès de mécanique agricole de 1911).

Camions automobiles

Le Ministère de la Guerre avait organisé à Versailles, du 18 juillet au 11 août 1911, un concours d'endurance de camions automobiles. Un rapport du capitaine Girard, délégué du Ministère de la Guerre, a été publié dans le

Bulletin officiel de la Commission technique de l'Automobile Club de France (n° 64, novembre 1911, page 129) ; nous en extrayons les notes suivantes.

Les conditions imposées aux véhicules industriels susceptibles d'obtenir des primes du Ministère de la Guerre étaient :

- Poids mort maximum, 3.250 kilog. ;
- Charge maximum d'un essieu, 4.300 kilog. ;
- Rapport de la charge utile au poids total, au moins 45 0/0 ;
- Vitesse moyenne, 12 kilomètres à l'heure ;
- Vitesse maximum, 25 kilomètres à l'heure ;
- Vitesse minimum sur une pente de 12 0/0, 4 kilomètres à l'heure.

Les camions, en charge et à vide, devaient pouvoir se plier facilement à une marche régulière en convoi, à une vitesse moyenne de 12 kilomètres à l'heure.

Avec les prix de base suivants :

Huile.....	0.65 le litre.
Graisse.....	0.90 le kilog.
Essence.....	0.37 le litre.
Benzol.....	0.24 —
Alcool carburé.....	0.40 —

Le prix moyen de la consommation en combustible, huile et graisse, correspondant à la *tonne-kilomètre-utile* ne devait pas dépasser :

- 0 fr. 08 pour les véhicules dont les roues sont munies de bandages en caoutchouc ;
- 0 fr. 10 pour les autres véhicules.

L'épreuve des *camions* fut organisée en étoile autour de Versailles sur 2.526 kilomètres. La longueur des étapes journalières variait de 83 à 108 kilomètres.

Pendant les neuf premières étapes, les véhicules devaient consommer de l'essence, pendant les quatre suivantes de l'alcool carburé et pendant les neuf dernières du benzol.

Quatre épreuves furent faites sans charge.

Pour les 38 camions soumis aux épreuves, le prix par tonne-kilomètre-utile a oscillé de 0 fr. 029 à 0 fr. 063. Voici seulement les indications relatives aux véhicules dont le prix de la tonne kilomètre-utile était inférieur à 0 fr. 035.

A ces prix, il y a lieu d'ajouter le salaire du mécanicien et les frais fixes d'amortissement, d'intérêt et d'entretien du matériel.

VÉHICULE	POIDS DU VÉHICULE			Rapport de la charge utile au poids total	Poids sur l'essieu arrière	PRIX	
	Vide	charge utile	total			du kilomètre-voiture	de la tonne kilomètre-utile
	kilog.	kilog.	kilog.			fr. c.	fr. c.
De Dion-Bouton.....	3.110	3.480	6.590	0.52	4.370	0 101	0 029
De Dion-Bouton.....	3.080	3.510	6.590	0.53	4.280	0 106	0 030
Desmarais et Morane	2.570	2.390	4.960	0.48	3.560	0 074	0 031
Peugeot.....	2.810	2.340	5.150	0.45	3.520	0 074	0 031
Desmarais et Morane	2.570	2.410	4.980	0.48	3.600	0 077	0 032
Desmarais et Morane	2.340	2.140	4.480	0.47	3.240	0 071	0 033
Clément-Bayard.....	2.685	2.555	5.240	0.48	3.600	0 089	0 034
Clément-Bayard.....	2.630	2.510	5.170	0.49	3.510	0 091	0 035

Les *tracteurs-porteurs* étaient soumis aux conditions suivantes :

- Poids mort maximum, 5.600 kilog. ;
- Charge maximum d'un essieu, 5.000 kilog. ;
- Rapport de la charge utile que le tracteur doit pouvoir porter lui-même, au poids total, au moins 30 0/0.

Le tracteur, chargé de manière à avoir un poids total maximum de 8.000 kilog. devait pouvoir remorquer un poids total de 7.000 kilog. La remorque pesait vide 2.000 kilog., et sa charge utile était de 5.000 kilog.

Le convoi devait pouvoir gravir des rampes de 8 0/0 mouillées ou boueuses (pavé et empierrement), et de 10 0/0 sur une voie en bon état.

Vitesse moyenne du tracteur en charge et remorquant un poids total de 7.000 kilog., au moins 8 kilomètres à l'heure.

Six tracteurs-porteurs ont subi toutes les épreuves sur un parcours total de 2.021 kilomètres, et les prix, établis de la même façon que pour les camions, ont été indiqués pour la charge portée seulement et non pour la charge traînée.

Le prix de la tonne-kilomètre-utile a varié de 0 fr. 068 à 0 fr. 168 ; voici les chiffres relatifs à deux tracteurs-porteurs Saurer :

Poids du tracteur : vide	3.900 kilog.	3.885 kilog.
— — charge utile portée....	3.000 —	3.005 —
— — total.....	6.900 —	6.890 —
Rapport de la charge utile portée au poids total.....	0.43	0.43

Poids sur l'essieu arrière	5.000 kilog.	4.980 kilog.
Prix du kilomètre-voiture	0 fr. 206	0 fr. 211
Prix de la tonne-kilomètre-utile, compté seulement sur la charge portée.	0 fr. 068	0 fr. 070

En tenant compte qu'on remorquait une charge utile de 5.000 kilog., nous calculons que les prix représentant la tonne-kilomètre-utile pour la charge utile totale (portée et remorquée), de 8.000 kilog., sont de 0 fr. 0255 pour le premier tracteur, et de 0 fr. 0262 pour le second.

Seize camions et trois tracteurs-porteurs, tous avec moteurs à explosions, ont été primés par le Ministère de la Guerre, et le rapport mentionne l'échec des véhicules à vapeur malgré les conditions spécialement favorables qui leur étaient faites, échec dû surtout au peu d'étendue de leur rayon d'action.

Max RINGELMANN.

Il résulte de ce qui précède, que le prix de la tonne-kilomètre-utile revient avec le camion automobile à un prix variant entre trois centimes et trois centimes et demi.

Or, si nous considérons qu'un cheval peut parcourir dans sa journée 50 kilomètres avec une charge de mille kilog., ou une tonne, et que cette journée est estimée coûter 5 francs au minimum, nous aurons 50 tonnes-kilométriques-utiles pour 5 francs, ce qui met la tonne-kilométrique-utile à dix centimes, c'est-à-dire à un prix trois fois plus élevé.

La question des camions-automobiles mérite d'être étudiée par les cultivateurs éloignés des gares de chemins de fer pour le transport des denrées et des engrais. Il y aurait une combinaison à étudier avec le Ministère de la Guerre qui trouverait au jour de la mobilisation des moyens de transport dont il n'aurait pas la charge en temps de paix.

Monte-Sacs

Il est souvent bien pénible de monter des sacs de 100 kilog. dans un grenier. Les hommes n'y sont plus habitués et beaucoup ne veulent plus ou ne peuvent plus s'y résoudre.

Beaucoup de monte-sacs ont été inventés pour satisfaire à un besoin de plus en plus impérieux.

Voici un monte-sacs, du système Pickering, qui est vendu par la Société française Schaeffer et Budenberg, 105, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

Il faudra établir une potence, scellée au mur, afin d'accrocher le monte-sacs au niveau du linteau de la fenêtre, que nous supposons être à 6 mètres au-dessus du sol; une petite couverture en zinc ou en carton bitumé devra abriter le monte-sacs.

Les sacs pesant 100 kilog., il convient de prendre le monte-sacs essayé à 250 kilog. qui vaut 45 fr.; la chaîne de manœuvre à la main, qui passe sur la grande poulie, vaut 2 fr. 75 le mètre courant, et il vous en faut 12 mètres; la chaîne de charge, dont la longueur doit être de 7 mètres, vaut 3 francs le mètre courant.

On construit de ces monte-sacs essayés à 150, 250, 500 et 1.000 kilog.; mais il est recommandable de ne les faire travailler qu'aux 4 dixièmes de leur charge d'essai, afin de ne pas déformer les maillons de la chaîne de charge.

Pour faire descendre les sacs, il suffit de les laisser glisser dans une goulotte en bois inclinée de l'appui de la fenêtre sur la ridelle de la voiture à charger.

M. R.

Le rendement de la main-d'œuvre agricole

La rarefaction de la main-d'œuvre agricole paraît s'étendre à toutes les régions du territoire. Cette situation est aggravée encore par la diminution du rendement quotidien de travail, qu'il s'agisse de travaux à la tâche ou à la journée.

Les conséquences de cette médiocrité du rendement de la main-d'œuvre sont ressenties surtout dans les régions de culture intensive et industrielle, comme le nord de la France, où les soins à donner aux plantes doivent être conduits avec expérience et aussi avec le sentiment du devoir de l'employé vis-à-vis de l'employeur.

Si les éléments de fertilité, bien combinés, bien appropriés au sol et aux plantes, bien répartis aussi, exercent une action importante sur la récolte, quand il s'agit surtout de la betterave industrielle, le binage et l'espacement

régulier en sont bien les opérations décisives. Le plant trop serré mène à l'étiollement ; l'espacement irrégulier provoque une végétation désordonnée, aussi compromettante pour la bonne constitution de la plante saccharifère que pour sa pureté et sa richesse.

Tout bineur déloyal ou seulement insouciant peut réduire sensiblement le rendement quantitatif espéré du producteur et le rendement qualitatif attendu et même exigé de l'industriel. Trop souvent, depuis que la main-d'œuvre devient plus négligée, nous avons constaté que la parcelle de telle équipe de bineurs rendait, par suite de malfaçons, 3.000, 4.000 et même jusqu'à 5.000 kilog. de moins à l'hectare que la parcelle d'une équipe voisine offrant un travail soigné. Il a suffi, pour cela, que l'équipe négligente plaçât seulement 58.000 pieds à l'hectare, alors que le voisin consciencieux s'attachait à obtenir la quantité normale de 68.000. Ces 10.000 pieds de différence, à 450 grammes, accusent bien un déchet de 4.500 kilog. Or, 4.500 kilog. à 7^{es} 8 de densité, c'est-à-dire à 28 fr. la tonne bon au mal au, représentent une diminution de 126 fr. sur le rapport en argent.

Mais la perte résultant du binage n'est pas la seule : tel qui fut mauvais bineur se retrouve mauvais arracheur. Faire vite est son objectif. Par le pieu, il rompt la racine qui lui résiste ; par le couteau, il double la partie à décoller. Voyons, en prenant le cas le plus simple, les effets de ce mauvais travail : un planteur vend sa récolte à la pesée géométrique ; il se considère comme affranchi de tous les soucis de la bascule, de la tare, de la densité, qui se produisent à chaque voiture. Il est d'autant plus fondé à croire qu'il a trouvé sa tranquillité que l'acheteur a accepté une réfaction de 3 % pour tous cas prévus, imperfection de l'extraction, négligence au chargement, pertes sur le trajet jusqu'à l'usine. Mais, par suite de malfaçon excessive, ce déchet atteint 6 % et même davantage, et l'industriel actionne son fournisseur en remise de 3 %. La loi est dure, mais c'est la loi. Et, si la récolte se chiffre par 30.000 kilog. à l'hectare, la réclamation porte sur 900 kilog.

Au décompte causé par le binage, évalué 126 fr., il y a lieu d'ajouter celui occasionné par l'arrachage et qui se traduit par 25 fr. Le préjudice total accuse donc, au bas mot, 150 fr. par hectare ; c'est la représentation du fermage (85 fr.), de l'impôt foncier (10 fr.), du binage (55 fr.)

Tel est l'un des effets de la médiocrité du travail à la tâche. En vue de prévenir le retour d'éventualités aussi onéreuses, maints agriculteurs ont essayé un système de rétribution majorant le prix consenti à l'hectare pour tout ouvrier laissant les 68.000 à 72.000 pieds réclamés, sorte de prime d'encouragement. Cette mesure a presque toujours permis d'atteindre le nombre

de pieds exigés au décamètre, mais sans aboutir à la régularité des interstices. L'ouvrier déloyal resta tel et la prime fut abandonnée.

Les travaux de moisson, opérés à la main et à la tâche, ne peuvent, si imparfaits qu'ils soient, conduire à des résultats aussi désastreux. Le semoir à socs mobiles, épousant toutes les ondulations du terrain, espaçant régulièrement les rayons, déversant méthodiquement la graine, a, dans son inconscience, fait bonne et belle besogne. Le rendement en grain n'a pu être compromis par la main de l'homme. La perte sera limitée à quelques chaumes mal rasés, à quelques épis dispersés. Si, cependant, la saison est pluvieuse, si l'eau pénètre dans les dizaines rassemblées en tas informes, le grain, humide, attendri, germé peut-être, n'est plus accepté par le meunier ou ne l'est qu'avec une forte dépréciation. Que cette moins-value soit seulement de 1 fr. 50 au quintal, c'est, pour un rendement moyen de 22 quintaux, une perte de 33 fr. à l'hectare, c'est-à-dire égale au coût de la main-d'œuvre pour couper et lier. Par la négligence du moissonneur, le prix de la main-d'œuvre a été doublé. Où sont aujourd'hui ces équipes de femmes qui, renforcées de quelques enfants, relevaient les céréales en grosses moyettes inversables par les bourrasques, impénétrables par la pluie ?

Si la main-d'œuvre à la tâche donne, de nos jours, des résultats médiocres comme qualité, il apparaît en toute évidence que celle à la journée ne donne pas beaucoup mieux en qualité également et qu'elle rend bien moins en quantité.

A ce sujet, les théoriciens, qui ignorent combien il est difficile de parer aux fuites facilitées par le travail décousu d'un intérieur de ferme, nous disent :

« Le rendement des travaux agricoles à la journée est insuffisant ; nous le reconnaissons. Mais cela tient bien moins à votre personnel qu'à votre organisation. Cette organisation est défectueuse ; votre système de rétribution produit les résultats qu'il provoque. »

Et alors on invite l'employeur, comme correctif, à adopter un mode mixte de rétribution, partie avec salaire fixe, partie avec salaire supplémentaire et conditionnel, basé sur la somme et sur la valeur du travail fourni. Assurément, la combinaison paraît, au premier aspect, séduisante et surtout équitable ; mais, si le conseil est aisé, l'application se heurte, dans la pratique, à des obstacles insurmontables.

Une classification du personnel, comme en certaines administrations, apparaît aussi, à certains bons esprits, comme réalisable. Le personnel à la journée serait départagé en ouvriers de troisième, de deuxième, de première classes, avec des rémunérations échelonnées sur ces bases, et en outre sur l'âge, la durée et la valeur des services. Il faut peu connaître la mentalité de l'ouvrier des champs, jaloux toujours des avantages faits à son camarade de travail, indépendant aussi par le milieu qu'il occupe, et fort surtout de cette considération qu'il peut offrir ses bras au voisin, pour supposer qu'il se pliera à cette réglementation. Bien impopulaire serait le cultivateur qui tenterait semblable réforme, et probablement sa ferme serait consignée par la Bourse de travail voisine ou par le Comité local.

..

En somme, est-il, dans notre état social, un moyen de faire produire à la main-d'œuvre agricole plus et mieux ? Nous ne l'apercevons pas. Avec l'ouvrier consciencieux, qui se considère encore comme lié par devoir vis-à-vis de celui qui l'occupe, ces salaires supplémentaires, ces primes pourraient aboutir à un résultat. Mais il est bien douteux que le but puisse être atteint avec l'homme qui a l'aversion du patronat, si même il ne porte au cœur un germe de haine.

En réalité, il est une question qui domine ce côté social du travail rural, c'est la question morale. Le jour où le patron moderne aura compris, comme son devancier le comprenait, qu'il a des devoirs de père de famille à exercer vis-à-vis de ses auxiliaires; le jour où l'ouvrier agricole aura puisé, dans la famille et à l'école, cette conviction qu'il a, lui aussi, des devoirs vis-à-vis du patron, lequel a engagé dans son entreprise son intelligence, sa santé, son instruction technique et ses capitaux, ce jour-là le rendement de la main-d'œuvre agricole sera résolu par l'estime réciproque que les parties intéressées se prêteront, par la loyauté apportée dans le règlement des contrats et dans leur exécution.

Et de ce progrès moral le pays tout entier aura, lui aussi, le bénéfice, car, malgré les siècles écoulés, cette parole de Pline reste vraie : *Ex agricultura strenuissimi milites.*

Ernest ROBERT.

Observations pluviométriques

Depuis quelques années, chaque lundi, nous mesurons au pluviomètre la quantité d'eau tombée au cours de la semaine écoulée. Cette quantité notée régulièrement sur un tableau *ad hoc* nous permet d'établir par mois et par an la hauteur d'eau qu'a pu absorber le sol.

A tort ou à raison — des gens plus compétents que nous pourraient nous l'apprendre — nous faisons commencer l'année pluviométrique au mois d'août — au moment où l'eau ne profite plus aux récoltes coupées — et finir au mois de juillet suivant.

On considère à la suite des précieuses observations du maître Dehérain, que l'obtention d'une bonne récolte tient avant tout au volume d'eau absorbé par le sol pendant la période de végétation. L'eau sert de véhicule aux substances alimentant la plante (500 litres d'eau permettraient, en terre fertile, l'élaboration de 1 kilog. de matière sèche.

Il peut être intéressant d'indiquer les quantités d'eau écoulées sur le sol et absorbées par lui si les façons culturales ont été convenablement données, au cours de ces dernières années, du mois d'août au mois de février suivant. Les voici :

Août 1908-1 ^{er} mars 1909.....	271 m/m, 8
Août 1909-1 ^{er} mars 1910.....	499 m/m, 8
Août 1910-1 ^{er} mars 1911.....	350 m/m, 7
Août 1911-1 ^{er} mars 1912.....	291 m/m, 0

Dans notre région, l'année en cours ne paraît pas apporter jusqu'ici une ample provision d'eau. La terre est d'ailleurs extrêmement saine derrière les charrues dans la plupart des parcelles.

Au moment où on discute vivement le prix du sucre et celui de la betterave pour la prochaine campagne, il nous a semblé bon de communiquer ce renseignement. Nous nous garderions bien d'en exagérer la valeur. Il vaudra surtout par les observations qu'il peut suggérer.

On doit néanmoins en rapprocher le fait que les essais de germination de graines de betteraves à sucre de 1910 et de 1911, ont révélé une levée de 70 et de 80 % seulement, en 15 jours de végétation dans les conditions optima d'une expérience de laboratoire.

Enfin les stocks ne sont pas importants.

Henry GIRARD.

Mercuriale du Marché de Senlis

DATES des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE le quintal	AVOINE (le quintal)		
	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
5 Mars.....	26 50	25 50	» »	» »	18 50	21 50	20 50	19 »
12 —	27 »	26 »	» »	» »	18 50	21 50	20 50	20 »
19 —	27 »	26 »	» »	» »	18 50	21 50	20 75	20 »
26 —	27 50	26 50	» »	» »	18 »	21 50	20 75	20 25
—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Marché de la Villette du Jeudi 4 Avril 1912

	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	Prix extrêmes	
Bœufs kilog net	1 86	1 74	1 45	1 36	1 96
Vaches..... —	1 84	1 70	1 48	1 30	1 96
Taureaux..... —	1 66	1 56	1 46	1 36	1 80
Veaux..... —	2 50	2 30	2 10	1 80	2 70
Moutons..... —	2 66	2 46	2 26	2 »	2 90
Porcs gras..... —	2 05	2 »	1 94	1 84	2 11
Porcs maigres. —	2 05	2 »	1 94	1 84	2 11

Peaux de moutons : de 3 fr. 50 à 6 50

ASSURANCES AGRICOLES

L'ABEILLE

Compagnies à primes fixes

Contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents

L'Abeille-Incendie

Risques agricoles, Meules, Hangars

L'Abeille-Grêle

La plus importante des Compagnies d'assurances contre la Grêle

L'Abeille-Vie

Accidents du personnel agricole, Responsabilité civile, Dommages aux tiers,
Assurances Individuelles

Accidents des chevaux et voitures, Accidents de chasse, Domestiques.

L'Abeille-Accidents

Assurances vie entière, Terme fixe, Mixtes, Assurances dotales

Combinaisons spéciales de l'Abeille

RENTES VIAGÈRES

A. BONAMY

Délégué de la Société Agricole de Senlis

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES « L'ABEILLE »

23, rue du Châtel, SENLIS (Oise)

TÉLÉPHONE 44

Le Mardi, au Marché de Senlis.

Le Mercredi, à la Bourse de Commerce, à Paris.

Le Samedi, au Marché de Crépy.

La superficie des exploitations garanties par l'Abeille, dans l'arrondissement de Senlis, est de 25.600 hectares.

VIE À LA CAMPAGNE

Revue pratique avant tout des Travaux,
:: Produits, Plaisirs de la Campagne ::

Directeur : M. Albert MAUMENÉ

Paraît le 1^{er} et le 15 du mois en fascicules
de 44 à 70 pages, comportant 60 à 80 ar-
ticles et notes, 6 à 8000 lignes de texte,
:: 100 photographies et dessins inédits. ::

Son vaste programme englobe tout ce qu'il
importe de connaître pour ORGANISER
et GÉRER toute Propriété de rapport et
d'agrément: Elevage, Culture, Architecture
et Décoration, Jurisprudence usuelle, Mé-
decine vétérinaire, Vente des Produits,
Distractions et Sports, etc., et en obtenir le
MAXIMUM de REVENUS et de PLAISIRS.
Ces Enseignements et Renseignements
sont complétés par l'Incomparable série de
MONOGRAPHIES DESCRIPTIVES
Illustrées des Domaines, Demeures, Clas-
ses, Jardins, Basses-Cours, Élevages,
Exploitations, de France et de l'Étranger,
qui sont de vivantes Leçons de l'Exemple.

En vente partout. Prix : 1 fr., Étranger,
1 fr. 25. Abonnement annuel (24 numéros):
France, 20 fr. (Étranger 28 fr.) donnant droit au

Carnet individuel de 41 Bons

de : Prime, Petites Annonces, Consultations
gratuites des : Avocats, Vétérinaires, Archi-
tectes, Agriculteurs, Aviculteurs, etc., et aux
Merveilleux Numéros des Quatre Saisons.

Envoi d'un Numéro spécimen contre 0 fr. 25
HACHETTE et Cie 79, bd St-Germain, Paris

Agence Générale d'Assurances de toute nature

Assurances contre l'Incendie, contre les Accidents, la Grêle et le Vol

Assurances sur la Vie, Rentes viagères
traitées avec les principales Compagnies Françaises

S'adresser pour renseignements à M. DRIVIÈRE, 4, rue de la Tonnellerie, à Senlis,
le Mardi, ou par correspondance.

GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLEBEN (Saxe)

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes
RÉGULARITÉ & PIVOTAGE PARFAITS

Edouard PRÉVOST, Agent Général

A NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (OISE)

Téléphone N° 11

IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE -- RELIURES

Spécialité de Fournitures Classiques

E. VIGNON FILS

1, rue Saint-Pierre, SENLIS (Oise)

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 200.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essence pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois mois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. 0/0 par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leurs meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. DOSAUX, 23, rue du Château.

TÉLÉPHONE N° 44

ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (Oise)

Les plus importants du monde

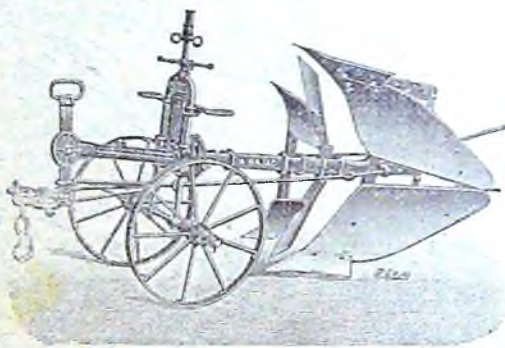
pour la fabrication des BRABANTS DOUBLES

A. BAJAC

0 *, 0 **, 0 ***, 0 ****

Ingénieur-Constructeur

SEUL
GRAND PRIX
pour
les Machines
agricoles
françaises
à l'Exposition
Universelle
de Paris 1889



Hors Concours
Membre
du Jury
des
Récompenses
à l'Exposition
Universelle
de Paris 1900

Brabant double avec Versoirs cylindriques coupe n° 3
pour labours profonds de 0^m30 et au-delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ECLAIR »
absolument incomparable comme travail et longue durée*

OUTILLAGE COMPLET ET PERFECTIONNÉ POUR TOUTES CULTURES

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL